

MOTION CONTRE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS.

Notre précédent ministre de l'Éducation nationale a souhaité faire basculer l'école dans la « culture de l'évaluation ». A travers ce chantier, présenté comme « un puissant outil de transformation de l'école », se déclinent toutes les orientations gouvernementales du nouveau « contrat social dans la Fonction publique » et de CAP 22 : c'est-à-dire le démantèlement de la Fonction publique.

Ce chantier est totalement imbriqué dans celui de la réforme territoriale et participe aux mêmes objectifs : la fin du cadre national de l'école, la fin des garanties statutaires de ses personnels, et la marche à la privatisation de l'école.

Les établissements évalués sont dits « volontaires » alors qu'ils sont désignés volontaires.

Et c'est une auto-évaluation sous contrôle.

En effet, dans ces évaluations, il est demandé aux enseignants de ne pas aborder les moyens et les effectifs d'élèves par classe. Comment est-il possible dès lors de faire une auto-évaluation sans parler du cadre général, du manque de personnels, de la surcharge de travail ? Les conclusions sont donc faussées au bénéfice du ministère.

Par ailleurs, les personnels ne comprennent pas l'utilité de cette évaluation. Toutefois les finalités d'une telle usine à gaz sont simples. Il faudrait se culpabiliser pour obtenir des points faibles et se construire soi-même une marge de progrès avec des choix autonomes de l'établissement.

Mais il ne faudrait pas que cette marge conduise à la concurrence entre les disciplines, à un plan d'action et de formation pour les personnels avec, pour contrôler le tout, une RH de proximité.

En fait, nous ne sommes pas dupes : il s'agit d'une évaluation pour imposer un projet local !

Le but est de mettre en place une action locale et un projet d'établissement avec l'accord des personnels. Sous prétexte que « la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. » et que dans le cadre du PPCR, les enseignants doivent « travailler en équipe », l'Administration expose les personnels à des pressions supplémentaires et augmente leur charge de travail. C'est un pas de plus vers la déréglementation et une attaque contre le statut des enseignants !

Nous dénonçons les évaluations des établissements, véritable machine à détruire les statuts, les missions, les postes, les diplômes, et l'instruction nationale !